

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 18 juillet 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00228
Propriétaire(s) : Mattamy Homes
Emplacement : 2444, voie Watercolours
Quartier : 3 - Barrhaven
Description officielle : partie du lot 11, concession 3 (façade Rideau)
Zonage : GM[1628]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire un total de soixante (60) habitations superposées dos-à-dos en copropriété qui seront réparties en cinq îlots abritant 12 habitations sur trois étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Trois des cinq îlots proposés ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

Îlot 3 – un des îlots proposés qui se trouve dans l'angle nord-ouest de la propriété visée

- a) Permettre la réduction du retrait de cour avant à 1,9 mètre, alors que le règlement exige un retrait minimal de cour avant de 3 mètres.

Îlot 4 – un des îlots proposés qui se trouve dans l'angle sud-ouest de la propriété visée

- b) Permettre la réduction du retrait de cour latérale intérieure à 1,5 mètre, alors que le règlement exige un retrait minimal de cour latérale intérieure de 3 mètres.
- c) Permettre la réduction du retrait de cour arrière à 4,6 mètres, alors que le règlement exige un retrait minimal de cour arrière de 7,5 mètres.

Îlot 5 – un des îlots proposés qui se trouve dans l'angle sud-est de la propriété visée

- d) Permettre la réduction du retrait de cour latérale intérieure à 1,5 mètre, alors que le règlement exige un retrait minimal de cour latérale intérieure de 3 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande visant la réglementation du plan d'implantation (D07-12-18-0048) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.